

tance peut être en elle-même, et de nature à ne produire aucun résultat avantageux dans les sentiments ni les habitudes de ceux qui la parlent, — mais provoquant chez eux un sentiment défavorable à la paix et à la tranquillité de la Province, en autant que cette proscription limitée de leur langue sensible comporter, quoique sans intention, l'imputation d'une distinction défavorable à leur égard.

Que, mus par le désir d'unir tous les cœurs en cette Province, dans une même affection pour la personne de Votre Majesté, et dans un même appui de son Gouvernement, prions humblement Votre Majesté de faire disparaître cette cause de mécontentement, et de recommander au Parlement Impérial de révoquer la partie de la loi qui lui a donné naissance; assurant Votre Majesté que cette démarche sera accueillie par le peuple Canadien de Votre Majesté comme une nouvelle marque de la sollicitude paternelle de Votre Majesté pour son bien-être.

À laquelle Adresse il a plu à Son Excellence faire la Réponse suivante: Honorables Messieurs, et Messieurs,

Je ne manquerai pas de transmettre Votre Adresse au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour qu'elle soit mise au Pied du Trône pour la considération gracieuse de Sa Majesté.

Rapport du comité spécial nommé pour examiner la pétition du révérend Raphaël Neyron, de la paroisse de Saint-Benoît, dans le Bas-Canada, et celle de Jean Bte. Richer et autres habitans de la même paroisse.

Présents: honorables messieurs LAFONTAINE,  
PAPINEAU,  
MORIN,  
Messieurs SCOTT,  
PRINCE,  
LESLIE et  
TACHÉ.

L'honorable M. Lafontaine au fauteuil:

Votre comité a examiné des témoins et quelques documents que le révérend M. Neyron a produits à l'appui de son témoignage.

L'Eglise et le presbytère de St. Benoit furent détruits par le feu dans le mois de décembre 1837, lors de l'incendie du village de cette paroisse durant le temps que les troupes de Sa Majesté sous le commandement du lieutenant-général Sir John Colborne en étaient en possession; ces troupes avaient, immédiatement après le combat de St. Eustache, dirigé leur marche sur le village de St. Benoit qui est à environ quatre lieues de celui de St. Eustache. Au moment où les troupes étaient de ce dernier village, une députation des habitans de St. Benoit se présenta au lieutenant-général Colborne, l'informa de la part de leurs co-paroissiens, qu'ils n'étaient pas insurgés, et le supplia de les protéger eux et leurs propriétés. Les membres de cette députation exécutèrent sans délai l'ordre que Sir John Colborne leur avait donné, de dire aux habitans de St. Benoit, de se rendre au village et d'y porter les armes qu'il pouvaient avoir. Lorsque les troupes entrèrent dans ce village, les habitans y étaient réunis, et ceux d'entre eux qui avaient des fusils les délivrèrent, c'était le plus petit nombre. Aucune résistance quelconque ne fut offerte aux troupes. Le lendemain le feu fut mis aux maisons et édifices du village, et cet incendie détruisit l'Eglise, le presbytère et leurs dépendances. Les ornemens et les effets mobiliers de l'Eglise disparurent, soit qu'ils eussent été incendiés ou enlevés.

L'Eglise et le presbytère étaient des édifices en pierre. Leur construction avait coûté au moins £6,000 courant. La valeur de l'Eglise et du presbytère fut estimée à environ £5,000 courant par M. Joseph Bronsdon qui, en 1839, avait été employé pour cet objet par les commissaires nommés pour mettre à effet une ordonnance du conseil spécial. Mais, dans cette estimation, il n'a pas compris la valeur des ornemens et des autres effets mobiliers appartenant à l'Eglise. Il résulte du témoignage recueilli par votre comité, que la paroisse de Saint-Benoît n'est pas en état de rebâtir ces édifices.

Votre comité, après mûre délibération, est unanimement d'opinion que la demande des pétitionnaires, se présentant dans des circonstances aussi favorables, mérite d'être accueillie par votre honorable et le gouvernement de Sa Majesté, et qu'une indemnité devrait en conséquence être accordée à la fabrique de St. Benoit, pour l'aider à reconstruire l'Eglise et le presbytère de cette paroisse, ainsi incendiés en 1837.

Le tout néanmoins humblement soumis,

(Signé)

L. H. LAFONTAINE,  
Président.

## CORRESPONDANCE.

UNE MARTYRE A STE.-ANNE D'YAMACHICHE.  
TRANSLATION INAUGURALE DE SES PRÉCIEUX RESTES.  
(Sainte Eutychienne; en grec, celle à qui sourit le bonheur.)

M. L'EDITEUR,

Cette sainte, fleur qui brillait dans le champ de l'Eglise, non loin du premier âge de celle-ci, était restée dans l'ombre; jusqu'à ces dernières années on avait ignoré jusqu'à son nom. Victime des persécutions des empereurs, elle surmonta la faiblesse de son sexe, et malgré son extrême jeunesse, elle avait environ quinze ans, sacrifiant généreusement les avantages de cette vie pour une meilleure, elle versa son sang pour la foi. Son corps, tel était l'u-

sage en pareil cas, fut soigneusement déposé par les chrétiens dans les catacombes, avec une petite ampoule de verre remplie de son sang, une inscription et des signes emblématiques sur une large brique, qui revêlent son nom et le genre de sa mort. Depuis pas moins de quinze siècles, elle reposait ignorée dans ce vaste tombeau des Martyrs, lorsqu'en 1843 la Providence voulut retirer cette perle de la poudre; et rendre à l'Eglise un trésor qu'elle croyait perdu; elle permit qu'on découvrit son tombeau. Un voyageur canadien, prêtre respectable, qui raconte ces détails, vit lui-même et toucha de ses mains le lieu de ce tombeau vénérable. M. Dumoulin, curé de la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche, qui séjournait à Rome au printemps dernier, avait visité plusieurs fois les tombeaux des athlètes de notre sainte religion, il savait quelles émotions de consolations, quel raniment de foi et d'espérance ressent un cœur chrétien sur la fosse d'un martyr. Il songeait vivement à procurer ce précieux avantage à ses frères du Canada, sans qu'il fallût pour cela traverser l'océan. L'heureuse invention du corps de Ste. Eutychienne lui offrait quelque chance de succès; il sollicita donc à cet effet, et après des instances répétées, obtint ce qu'il désirait, avec l'autorisation spéciale d'exposer dans son église le corps entier, c'est-à-dire les ossements vénérables de cette héroïne chrétienne.

Jeudi, 27 du mois dernier, fut le jour choisi pour la translation inaugurale du dépôt vénéré; cette cérémonie, comme il convenait, fut pompeuse et brillante. Plusieurs Messieurs du clergé s'étaient rendus d'avance. La fête s'ouvrit par la célébration solennelle des Saints Mystères, où la richesse et l'éclat des ornemens, les plus magnifiques sans doute de la province, n'ajoutaient pas peu à l'imposante majesté des cérémonies. Un concours immense, jusqu'au point qu'il était impossible que les fidèles parvinssent à la table sainte pour la communion, donnait à la fête un caractère solennel et l'air d'un triomphe. Après la messe, laquelle fut chantée par M. Côté, archiprêtre, curé de Ste. Geneviève de Batiscan, une imposante procession défila pour se rendre au presbytère, M. le curé présidait. La foule était dans un religieux silence; mille regards avides se portaient vers la haute galerie de la maison curiale, et y demeurait attachés comme par enchantement. Là, au milieu de l'éclat des bougies ardentes, sur une superbe litière couverte de velours cramoisi, on voyait étendue, la tête appuyée avec abandon sur des coussins de pourpre aux glands dorés, une jeune vierge expirante. Sa mort n'a rien d'affreux; ses traits sont ceux d'un ange; sa figure respire l'air du ciel; les ombres du trépas, légèrement répandues sur son front, y laissent entrevoir à travers les douleurs une expression de vie, ses lèvres mourantes semblent sourire au bonheur, c'est l'innocence fatiguée qui s'endort dans les bras de la douce Espérance.

Telle paraissait la sainte, ou pour parler plus juste, ses os revêtus de cire façonnée avec tout l'art de la céopastique italienne. Cependant de brillants encensoirs faisaient monter des nuages d'encens vers le ciel; le chant solennel des litanies, et le roulement harmonieux des sons qui descendaient des tours du portique, avertissaient la foule étonnée que la procession était en marche pour le retour. Quatre prêtres revêtus d'étoles portaient la litière, dont la robe au tissu d'or de la sainte relevait encore la magnificence; un très riche dais, porté par quatre notables de la paroisse, s'étendait au-dessus. Arrivé au sanctuaire, la sainte fut déposée sur le maître-autel; ou eût dit une victime qui voulait confondre son sacrifice avec celui de l'agneau. Suivit ensuite le sermon. Le prédicateur fut le Rvd. M. Cooke, Vic. Gén. et curé des Trois-Rivières, qui captiva pendant une heure l'attention de l'immense auditoire; son discours éloquent à tous égards, se distinguait surtout par l'à-propos et l'élégance. Le sermon fini, M. le grand vicaire alla avec le clergé déposer la sainte dans un magnifique et élégant tombeau, placé sous le petit autel, du côté de l'Evangile; l'or s'y mêle agréablement avec le reflet d'immenses glaces, dont l'une laisse apercevoir la sainte et les autres semblent reproduire à l'envi son image. Ce monument, fruit de la généreuse libéralité des paroissiens d'Yamachiche, leur fait beaucoup d'honneur; il redira à leurs derniers neveux la foi et la piété de leurs ancêtres, tout en même temps qu'il révélera le zèle et le mérite du pasteur qui enrichit l'Eglise du Canada d'un précieux trésor et fournit le premier en ce pays un modèle d'un genre nouveau aux amateurs des beaux-arts. La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*, et plus d'une heure était déjà écoulée que la pieuse curiosité de la foule n'était pas encore satisfaite; on se pressait encore dans le temple longtemps après l'office.

Nicolet, 4 mars 1845.

M. L'EDITEUR,

Ayant vu sur votre journal, le zèle dont les paroissiens de St.-Timothée sont animés pour la religion et pour la construction d'une nouvelle et grande église, je serais flatté, et tous les amis de la justice aussi, je pense, si ces religieux paroissiens de St. Timothée pouvaient recevoir enfin, sous peu, l'indemnité qu'ils attendent depuis si longtemps, et que je crois le gouvernement tenu de leur payer. La justice devrait suffire pour leur donner droit à cette indemnité: Mais comme la construction d'une nouvelle église leur donne encore l'occasion de faire un si bel usage de leur bien et que plusieurs, en outre, se ressentent encore beaucoup des pertes considérables qu'ils ont endurées à l'occasion du canal, il me semble qu'il devrait y avoir au moins cruauté à les frustrer plus longtemps de ce qui leur est dû. J'espère donc qu'on ne tardera point à leur rendre justice. Le public fait aussi des vœux au ciel pour que la Providence vienne à leur secours et qu'ils puissent achever cette belle et glorieuse entreprise.

UN AMI DU PEUPLE.